

(N° 7.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1875-1876.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1876.

*(Voir le N° 96, session 1874-1875 et le N° 15, session 1875-1876, de la
Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1876, est fixée à la somme de quinze millions cent quarante-quatre mille six cent soixante-dix francs (15,144,670 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 2 décembre 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) P. TACK.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS.
PETY DE THOZEE.*

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1876.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	1,440,300
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	762,000	18,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000	2,000	
4	Frais de tournées	7,000	"	
5	Matériel.	155,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200	"	
7	Service de la Monnaie.	16,100	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre	"	200,000	
9	Magasin général des papiers.	186,000	"	
10	Documents statistiques	18,000	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor	165,500	"	207,500
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	44,000	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements.	549,250	"	11,025,975
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	647,000	"	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes	1,965,450	500	
16	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif).	2,040,700	"	
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,007,825	112,225	
18	— des essais d'ouvrages d'or et d'argent	24,400	2,400	
19	Suppléments de traitement.	255,225	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	"	82,000 "	
21	Frais de bureau et de tournées	85,580 "	1,420	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	319,000 "	"	
23	Police douanière	5,000 "	"	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>)	2,000 "	"	
25	Matériel	146,000 "	"	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	470,190 "	"	
27	Traitement du personnel du domaine	150,725 "	7,000 "	
28	— — forestier	365,480 "	"	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,165,000 "	"	
30	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 "	"	2,592,895 "
31	Matériel	55,000 "	"	
32	Dépenses du domaine	78,000 "	14,000 "	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 "	"	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 "	"	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 "	"	40,000 "
CHAPITRE VI.				
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870, SUR LA MILICE.				
37	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 "	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perman- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
38	Administration centrale. — Matériel, frais de dépla- cement, indemnités diverses	10,000	»	50,000
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle	10,000	»	
CHAPITRE VII.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	8,000	»	8,000
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.		14,705,125	439,548	15,144,670